



# POINT COMMUNE

N° 34 > Automne 2010

> Prévention de la délinquance juvénile

> Journée des Communes Vaudoises à Echallens

> Conflits et Communes > gestion des litiges



## Agences d'assurances sociales > L'accompagnement du changement

*En 2004, le Conseil d'Etat adoptait un règlement sur les agences d'assurances sociales imposant le regroupement des agences communales AVS et leur intégration aux associations régionales d'action sociale.*

*L'objectif principal de cette réforme était de garantir une plus grande professionnalisation du personnel des agences et par là une qualité améliorée de la prestation offerte aux assurés.*

*La formation était par conséquent dès le départ un enjeu essentiel pour réussir le pari.*

*L'Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales (AVDAAS) a relevé le défi et a su développer un concept de formation reconnu par les partenaires du Canton et des Communes. Pour faire face aux nombreuses évolutions du domaine des assurances sociales, les membres de notre association se forment ainsi de manière continue. Et l'avenir ne manque pas de nouvelles perspectives.*

*En effet, la stratégie du Conseil d'Etat de lutte contre la pauvreté projette l'introduction en 2011 de prestations complémentaires cantonales pour familles et prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam). Lors de notre dernière assemblée annuelle du mois de mai, le chef du Département de la santé et de l'action sociale, M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, nous a fait l'honneur de venir présenter les principaux contours de cet ambitieux projet.*

*Dans l'application de ce nouveau dispositif, les agences d'assurances sociales du Canton et leurs agent(e)s vont tenir un rôle de première importance. Au contact quotidien du public, c'est à eux qu'incombe très largement le devoir d'information sur les droits des assurés. L'AVDAAS sera, comme à son habitude maintenant, le partenaire garantissant un appui indispensable à ses membres afin de maintenir l'excellence des prestations des agences d'assurances sociales du canton.*

### Markus Pichler

Président de l'AVDAAS (Association Vaudoise des Agent(e)s d'Assurances Sociales)

Né le 21 mars 1966, père de 3 enfants, le nouveau président de l'AVDAAS a suivi toute sa scolarité à Genève. Après avoir obtenu sa licence en sociologie, il a collaboré durant quelques années au certificat de perfectionnement en politique sociale au sein de l'Université de Genève. Puis, il a travaillé à l'étranger, dans l'action humanitaire, en qualité de délégué du Comité international de la Croix-Rouge. De retour en Suisse, il a repris la gestion du service des mineurs non accompagnés de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile. Après avoir travaillé dans le secteur privé, il s'est occupé du regroupement des agences communales d'assurances sociales pour la région d'Oron. Depuis 2005, Monsieur Markus Pichler exerce la fonction d'agent régional de l'Est lausannois Oron-Lavaux. Il est également municipal des affaires sociales, des écoles et domaines dans sa commune d'Oron-la-Ville. Enfin, il consacre l'essentiel de son temps libre à sa famille et se ressource volontiers avec un bon roman ou en pratiquant du sport.



*Couverture: Lors de l'AG de l'AVDAAS, la compagnie «AllSteps» de Rolle a présenté un spectacle de Hip Hop très impressionnant*

### Sommaire

N° 34 > Automne 2010

- 4 > Journée des Communes Vaudoises à Echallens
- 9 > Deux nouveaux membres au Comité de l'UCV
- 11 > Pénurie de médecins généralistes en zones rurales
- 12 > Prévention de la délinquance juvénile
- 17 > Médiation - conflits et communes
- 19 > Formation continue CEP
- 20 > Assemblée générale de l'AVIATCO à Morges
- 21 > Assemblée générale de l'AVDAAS à Préverenges
- 22 > Mémento
- 22 > Cours spécialisés

### IMPRESSUM

#### Administration et rédaction

Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch

#### Impression et régie des annonces

Imprimerie Vaudoise SA, Av. de Longemalle 9A, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05

Graphisme et prépresse GDesign & Communication > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch

*Echallens, le samedi 5 juin 2010 >*

## 101<sup>e</sup> Assemblée générale des délégués et Journée des Communes Vaudoises



**C'est sous l'égide flamboyante d'un Jean Rosset guilleret et très ardent qu'Echallens a accueilli dans son fief les communes du Canton à l'occasion de la 101<sup>e</sup> Assemblée générale des Délégués de l'UCV. En effet, plus de 1'650 participants étaient inscrits à la traditionnelle Journée des Communes Vaudoises, organisée dans le chef-lieu du Gros-de-Vaud.**

Les élus furent accueillis dès 08h00 dans la halle du LEB, transformée pour l'occasion en véritable forêt et ont pu faire connaissance autour du traditionnel café-croissant. Tandis que les accompagnants se rendaient aux différentes visites ou activités guidées, telles que «Du grain au pain», Le musée du Blé et du Pain, «La brouette musicale (LEB)», «L'énergie bois», l'entreprise Technique Laser, une fromagerie, l'entreprise Fenaco (De la terre à la table) ou au cirque Helvetia, quelque 374 délégués de l'UCV et plus d'une centaine d'invités s'installaient dans la salle de sport du complexe scolaire de Court-Champ «relookée» tout spécialement pour cette occasion.

Le Président, Monsieur Yvan Tardy ouvre la séance et après avoir salué et souhaité la bienvenue aux autorités cantonales et communales, ainsi qu'à tous les invités, il remercie la commune d'Echallens pour son accueil et toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette journée.

M. Yvan Nicolier, Syndic des lieux et membre du comité de l'UCV prend alors brièvement la parole et évoque la devise des Challengenois et Challengenoises: «Echallens, un accueil, un art de vivre». En qualité de chef-lieu du district du Gros-de-Vaud, Echallens renforce chaque année son rôle de centre régional. Il rappelle que La Fête du Blé et du Pain, dont la dernière édition a eu lieu en 2008, est devenue une véritable institution dans le canton et attire des milliers de visiteurs de toute la Suisse et de l'étranger. Il conclut en remerciant chaleureusement les quelque 300 bénévoles qui ont contribué à l'organisation de cette journée.

Nous relatons ci-après, un bref compte rendu du rapport annuel du président pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010:

**Organisation policière:** Le Canton et les Communes se sont attelés à la mise en œuvre de l'organisation préconisée par le Protocole d'Accord dans le cadre des travaux de la Plateforme Canton-Communes. Les communes avaient jusqu'au mois de mars pour faire part de leurs intentions quant au choix de leur modèle de police (municipale, coordonnée ou contrat de prestation). La Plateforme est en standby jusqu'à l'aboutissement des travaux des groupes techniques chargés de définir la nature et le coût des prestations fournies dans le cadre de la «mission générale de police». Les services de l'Etat sont en train de rédiger l'exposé des motifs et projets de loi à soumettre au Grand Conseil, lequel devrait débattre dans le courant de l'automne. Si tout se passe bien la nouvelle organisation pourrait être effective au 1er janvier 2012.

**La nouvelle péréquation:** Le projet est en phase parlementaire. Les membres ont été tenus au courant de la résolution votée par le Conseil le 20 mai dernier et des démarches entreprises en vue de faire rejeter l'amendement voté par la commission et visant à inclure dans la péréquation les 12 mios correspondant au montant de la participation attendue des communes pour le financement des écoles de musique. Les autorités politiques de ce canton doivent

prendre conscience que les communes ne veulent pas de nouvelles charges péréquatives et que le Comité de l'UCV utilisera tous les moyens légaux pour s'opposer à ce que la péréquation soit utilisée chaque fois que l'on envisage de transférer une nouvelle charge sur les communes. Si l'amendement devait être voté définitivement par le Grand Conseil, le comité de l'UCV n'exclut pas la possibilité de déposer un recours de droit public contre cette disposition dont nous contestons la légalité.

**Loi sur les écoles de musique:** le projet est à bout touchant. Après avoir demandé la réouverture des négociations en janvier dernier, l'UCV et l'AdCV se sont concertées et ont présenté des propositions communes destinées à diminuer le coût du



Le Président Yvan Tardy



La salle de gymnastique de Court Champ qui accueillait l'Assemblée des délégués affichait «complet»!



projet et à modifier les modalités de son financement pour laisser une plus grande marge de manœuvre aux communes. La Plateforme s'est réunie à deux reprises afin de peaufiner le protocole d'accord qui devrait officialiser les axes principaux du projet. Une bonne partie de nos propositions ont été prises en compte. Le Grand Conseil a fixé un délai au 30 juin pour lui soumettre le projet de loi sur les écoles de musique.

Monsieur Tardy conclut son rapport en annonçant qu'en 2011, l'Assemblée générale se déroulera quelques jours avant la fin de la législature. Certains élus s'apprêteront à remettre leur mandat, tandis que d'autres que nous souhaitons nombreux, auront été réélus dans leurs fonctions et accueilleront de nouveaux collègues.





De nombreuses communes ont également choisi de fusionner au 1er juillet 2011. Ces mutations auront également un impact sur l'UCV, puisqu'elles influenceront sur le nombre de nos membres, sur la composition de certains de nos organes et sur le nombre de délégués et de suffrages détenus par certaines communes.

## Temps forts

Election au comité: En décembre 2009, le décès soudain de Michel Wehrli endeuillait sa commune de Bussigny, ainsi que le comité de l'UCV. Avant de procéder à l'élection de son remplaçant, en la personne de M. Pierre Kaelin, Syndic d'Ecublens, une minute de silence est observée pour honorer sa mémoire.



Le comité d'organisation de la Journée des Communes Vaudoises 2011 à Champvent, avec son Président M. Pierre-Alain Urfer (à droite avec les lunettes de soleil)



M. Alain Gilliéron, Syndic de Prilly est appelé à la tribune pour présenter la candidature de M. Kaelin à l'assemblée. Et c'est un élu poète que nous avons eu le plaisir d'entendre, tant le portrait établi fut original, lisez plutôt:

*Mesdames et Messieurs, hier, un délégué de l'UCV m'aborda et me dit:*

**«Vous devez élire M. Pierre Kaelin au comité de l'UCV au nom du district de l'Ouest lausannois ...»**

*«C'est tout» lui répliquai-je!*

*«Euh... oui» me répondit-il embarrassé*

*«Ah non, c'est un peu court jeune homme, on pourrait dire Ô Dieu bien des choses en somme:*

*En variant le ton, par exemple tenez!»:*

*Agressif: moi, Monsieur, si j'avais un tel candidat, il faudrait sur le champ que je l'élise avant qu'il ne m'en coûtasse!*

*Descriptif: C'est un caillou de 46 ans, c'est un rocher Syndic d'Ecublens, c'est un menhir de l'Ouest lausannois!*

*Que dis-je un menhir, c'est une Pierre «Kaelinienne»!*

*Pratique: Voulez-vous construire un solide avenir pour l'UCV? Une seule adresse: Entreprise Pierre Kaelin, un génie en civil!*

*Admiratif: Le courage et la résistance au stress, ça le connaît. Un saut à l'élastique de 180 m, un jour, il a mis en pratique!*

*Prévenant: A l'instar de ses compères médaillés olympiques bourgeois d'Einsiedlen, Alois et Urs Kaelin, l'avoir en votre sein est la certitude d'un succès assuré!*

*Pédant: cet être humain seul, Monsieur, qu'Aristophane appelle «Hippocamp-elephantokaelinos» dut avoir tant de qualités sur tant d'os!*

*Voilà, ce qu'à peu près, mon cher, vous m'auriez dit si vous aviez un peu de lettres et d'esprit, mais d'esprit, oh le plus lamentable des êtres, vous n'en n'eûtes pas un atome, et je comprends que vous ne puissiez utiliser que ce slogan simpliste, que je vous prie néanmoins de faire vôtre, Mesdames et Messieurs: Pour le district de l'Ouest lausannois, élisez Pierre Kaelin au comité de l'UCV!*

*Votre Cyrano de Prilly vous remercie de votre attention!*

M. Gilliéron est félicité et remercié par l'assemblée par une salve d'applaudissements. Après un tel discours comment ne pas vouloir de M. Kaelin au Comité ! Ce dernier est élu à main levée, et par des applaudissements nourris. Il rejoint les autres membres du comité sur l'estrade.

**Modification des statuts:** Lors de l'enquête de satisfaction menée à la fin de l'année 2008, trois souhaits ont été exprimés par nos communes membres consultées:

- Accorder plus de compétences au Conseil
- Donner plus de visibilité au Groupe des Villes en lui donnant le droit de s'exprimer sur des sujets de politique urbaine. L'élargissement du groupe aux communes comptant 7'000 habitants et plus, ainsi qu'àux chefs-lieux de districts dont la population est inférieure à 7'000 habitants.
- Créer un groupe des Bourgs et Villages.

Les articles modifiés sont acceptées à une très large majorité.

**Organisation des Assemblées générales 2011/2012/2013:** M. Pierre-Alain Urfer, Président du comité d'organisation de Champvent nous donne rendez-vous dans sa commune le samedi **25 juin 2011** en précisant que l'AG se déroulera à Baulmes. 2011 marque également les 1000 ans du village.

C'est ensuite Mme Nicole Gross, Syndique d'Epesses qui présente formellement la candidature de la future commune de Bourg-en-Lavaux pour juin 2012. Celle-ci est acceptée à l'unanimité. Rendez-vous est pris au cœur de Lavaux, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le samedi **9 juin 2012**.



## Journée des Communes Vaudoises > Echallens

M. Michel Desmeules, Syndic de Montricher annonce quant à lui la candidature de sa commune pour 2013. Il demande au comité et à l'assemblée présente de bien vouloir se prononcer afin de pouvoir entériner ce choix. Etant à la veille d'une année électorale, les autorités de Montricher souhaitent tout naturellement pouvoir transmettre ce projet à la prochaine municipalité. Sa requête est acceptée à l'unanimité et Montricher est désignée commune hôte 2013.

### Epilogue

Cette 101<sup>e</sup> assemblée générale était aussi la dernière de Mme Nicole Grin, Secrétaire générale, qui prenait sa retraite à fin juillet. M. Tardy la remercie très chaleureusement pour son engagement et son dévouement durant les 17 années passées à l'UCV, œuvrant

De gauche à droite: M. Pierre Grandjean, ancien président de l'UCV; Mme Nuria Gorrite, syndique de Morges; M. Raymond Junod, ancien Conseiller d'Etat; M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat et M. Julien Cuérel syndic de Baulmes



Photo©MD Digital

### PETITES PHRASES DU JOUR LORS DES INTERVENTIONS SOUS DIVERS:



**Dominique Dafflon,  
Syndic de St-Barthélémy**

*«Notre canton est plus que jamais à la croisée des chemins. Cela il faut le dire et le reconnaître sans détour. Et c'est le plus simplement du monde que j'affirme également que sa gouvernance n'en est que plus difficile. Cependant, eh oui il y a un cependant...comment dirait-on: le bon sens!»*

*A propos de la péréquation: «Monsieur le Président du Conseil d'Etat, ne faites vous pas de forfait pour les communes...? Et bien non nous ne sommes pas assez riches!»*

*«On est en train de faire le Canton des riches contre celui des pauvres, des technocrates, contre celui des hommes, des villes contre celui des campagnes!»*



**Jean Fattebert,  
Syndic de Villars-Bramard**

*«Je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont œuvré à la mise en place de la nouvelle péréquation. Elle sera incontestablement meilleure que la précédente. Cependant je m'inquiète des brouettes d'argent qu'il va falloir verser à Lausanne!»*

*«Lausanne est au Canton ce que la Grèce est à l'Union Européenne!»*



**Marc Francina, Député,  
Maire d'Evian**

*«Je tiens à remercier les organisateurs d'avoir eu la charmante attention de mettre de l'eau d'Evian à côté de votre eau nationale Henniez ! Attention que je ne retrouve pas souvent dans mon pays, la France.»*

*«Vos préoccupations ne sont pas différentes des nôtres en France; simplement chez vous c'est Etat-Communes et chez nous c'est Etat-Communes-Intercommunalité-Départements-Régions! C'est ce qu'on appelle le mil-lefeuilles français.»*



## Deux nouveaux membres au comité de l'UCV

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis,  
Président du Gouvernement Vaudois



La table des Montreusiens, de gauche à droite:  
Pierre Salvi, syndic; Laurent Wehrli, député et municipal;  
Alain Feissli, municipal

sans relâche à la défense des intérêts des communes. Pour lui succéder, le comité a accordé sa confiance à Mme Brigitte Dind-Pellaux, juriste à l'UCV depuis mai 2004. L'assemblée ovationne Mme Grin par une salve d'applaudissements. Cette dernière, très émue, dit avoir eu beaucoup de plaisir dans son activité qui a été pour elle une aventure exceptionnelle, par laquelle elle a fait des rencontres passionnantes.

La parole est ensuite donnée au Président du Conseil d'Etat, M. Pascal Broulis, qui délivre son traditionnel message aux communes vaudoises. Il relève qu'il s'agit pour lui d'un moment agréable. En effet, à ses yeux, notre assemblée incarne la démocratie de proximité et sans l'engagement de nos élus, les institutions ne pourraient pas fonctionner. Il a également à cœur l'équilibre trouvé à travers la plateforme Canton-Communes et le dialogue dense et efficace qui en découle.



**Julien Cuérel,**  
Syndic de Baulmes

Né à Baulmes le 11 octobre 1973. Après avoir fait ses études commerciales dans la capitale du nord vaudois il obtient, en 1994, son brevet fédéral d'agent fiduciaire. Il acquiert connaissances professionnelles et expérience en intégrant les bureaux d'une grande fiduciaire lausannoise jusqu'en 2006, année où il crée sa propre entreprise dans son village natal.

Marié et père de trois enfants, Julien Cuérel se consacre principalement à sa famille en dehors de ses occupations professionnelles et de sa commune. Joueur de football vétéran dans le club local, il est encore trésorier de la Société militaire l'Abbaye de Baulmes.

Entré en politique par le biais du Conseil communal Baulméran, il est élu à la Municipalité en 2002, puis réélu en 2006. A cette occasion, il est plébiscité pour devenir le nouveau Syndic de Baulmes, fonction qu'il assume avec passion et compétence depuis une législature.

Julien Cuérel est un farouche opposant aux fusions des communes ayant plus de 200 habitants; il estime que cette perte de proximité nuit beaucoup à l'identité et au particularisme de ces dernières.

Monsieur Cuérel a remplacé M. Rémy Jaquier Syndic démissionnaire d'Yverdon-les-Bains au sein du Comité de l'UCV, le 1er juillet 2009.



**Pierre Kaelin,**  
Syndic d'Ecublens

Né à Lausanne le 27 mai 1964, marié et père de famille, Pierre Kaelin a fait toutes ses classes primaires et secondaires à Ecublens. Après un apprentissage de maçon, il poursuit ses études au Technicum de Fribourg, puis il travaille pendant 10 ans comme cadre dans une importante entreprise générale. En 2000 il crée son propre bureau technique.

Il entre dans le giron politique par pure tradition familiale, en étant élu à son premier essai sur la liste radicale à seulement 21 ans; il a également siégé pendant 8 ans au Conseil communal, puis 4 ans en qualité de municipal et depuis 12 ans en charge de la syndication. Il a également été député au Grand Conseil vaudois. Son emploi du temps est très chargé avec environ 50% consacré à la commune et 50% à son entreprise, soit environ 12 à 13 heures quotidiennes.

Pour lui, faire de la politique et diriger sa commune s'apparente plus à un hobby passionnant qu'à un travail laborieux.

Pierre Kaelin se distingue de son collègue Julien Cuérel en étant un fervent partisan des fusions de communes, petites ou grandes dès le moment qu'elles apportent une synergie et une dynamique à la nouvelle entité communale.

Il est élu au comité de l'UCV lors de l'assemblée des délégués 2010 en remplacement de feu Michel Wehrli, le regretté syndic de Bussigny.



Cet équilibre est également financier. Les comptes communaux 2009 ne sont pas encore tous consolidés, mais la tendance est bonne et s'inscrit dans la continuité de 2008. Les communes ont en effet dégagé une marge brute d'autofinancement de 630 mios et ont diminué leur degré d'endettement, ainsi que le montant de leurs intérêts passifs.

Le Canton lui aussi va bien. Il a pu liquider son passif et effacer son découvert au bilan qui a dépassé les 4 milliards de francs. Malgré la crise financière, notre économie est solide et profite d'une assise largement diversifiée et d'une démographie robuste. Tous les districts ont vu leur population augmenter en 2009 et c'est le Gros-de-Vaud qui détient la palme avec une progression de 3,1% de ses habitants. Tout cela nous permet à tous d'avoir des envies, de planifier, de construire. Pas toujours dans la facilité, mais dans des tensions qui ont ce caractère constructif qui lui est cher: en effet, il est sain de se parler, d'argumenter, de se contrer parfois. Mais nous voyons les choses progresser:

- **La nouvelle péréquation**
- **La nouvelle organisation de la sécurité**

- **Le nouveau financement des écoles de musique**
- **L'accueil de jour des enfants**
- **La modernisation des infrastructures hospitalières**
- **Le réseau des transports publics**
- **Nos hautes écoles, UNIL, EPFL, HES.**

A son tour et en guise de conclusion, M. Pascal Broulis remercie tout particulièrement Mme Nicole Grin pour sa collaboration précieuse et fort appréciée. Il lui offre à cette occasion une boîte à musique de sa commune, Sainte-Croix (photo ci-dessous).

Tous les participants sont invités à rejoindre la Place de l'Hôtel de Ville pour un apéritif bien mérité avant de se rendre sous la cantine pour le repas.

Le comité et le secrétariat de l'UCV adressent ses félicitations et remerciements chaleureux aux organisateurs de cette belle journée: par leur immense travail dans lequel une équipe efficace s'est remarquablement investie, ils ont œuvré au parfait déroulement de cette journée. Il nous reste à vous donner rendez-vous à Champvent l'année

prochaine, le 25 juin 2011 à l'occasion de la 102e Assemblée générale des délégués de l'Union des Communes Vaudoises.

Texte: **Nathalie Greiner-Meylan, UCV**  
Photos: **Jean-Marc Gallarotti**



## La nouvelle secrétaire générale de l'UCV entourée de ses collaboratrices

Depuis le 1er août 2010, Mme Brigitte Dind-Pellaux a pris la direction du secrétariat de l'UCV en remplacement de Madame Nicole Grin qui prend une retraite bien méritée. Le secrétariat est composé de (photo de gauche à droite): Mme **Valérie Moreno**, webmaster, responsable du site web et de l'Annuaire des Communes Vaudoises; Mme **Catherine Losey-Burri**, responsable des PV, de la gestion des séances concernant les instances de l'UCV et des dossiers relatifs aux groupes de travail; Mme **Brigitte Dind-Pellaux**, secrétaire générale et responsable du conseil juridique; Mme **Nathalie Greiner-Meylan**, responsable du journal *le Point Commun-e*, de l'organisation des assemblées des délégués et de tous les événementiels de l'UCV et Mme **Nicole Tenthorey**, comptable indépendante qui effectue quelques heures hebdomadaires dans les bureaux de l'UCV à Pully.





Ci-dessus: L'une des scènes «culte» du film Knock. Louis Jouvet y interprète un médecin de campagne quelque peu charlatan.

## Société Vaudoise de Médecine > Lettre ouverte aux Communes vaudoises

Mesdames et Messieurs les Syndics,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

**Il y a deux ans, au terme d'une campagne dans laquelle notre Société s'est engagée massivement, les Vaudoises et les Vaudois se prononçaient à 90% (score historique et record de Suisse) contre l'article 117a qui prévoyait de limiter la liberté de choix du médecin.**

Il y a un an, plus de 40'000 Vaudoises et Vaudois signaient en moins de 3 semaines la pétition **«sauvons la médecine!»** lancée également par notre Société en raison des menaces, vérifiées depuis, qui pesaient sur l'existence du laboratoire médical et donc, à nouveau, de la médecine de proximité que nous apprécions.

Depuis de nombreuses années, les mesures, fédérales en particulier, qui touchent à l'exercice de la profession médicale et à l'assurance-maladie, ont progressivement miné la médecine et les médecins. D'autres changements, parfois inévitables ou difficilement contrôlables, tels que la fermeture des hôpitaux régionaux, les mouvements démographiques ou l'évolution des mentalités, ont fini par conduire à une situation préoccupante qui peut basculer rapidement. Dans certaines régions, qui ne manquent pourtant pas d'atouts, les médecins peinent à trouver des repreneurs pour leur cabinet lorsqu'ils partent à la retraite. Vu que la moyenne d'âge des généralistes vaudois est

supérieure à 55 ans, le problème ne fera que s'accroître dramatiquement au cours des prochaines années avant d'atteindre un point critique si rien ne change. D'autres spécialités médicales, mieux pourvues aujourd'hui, bien qu'inégalement réparties, pourraient se trouver sous peu dans la même situation.

Si nous voulons conserver un équilibre entre les hôpitaux de secteurs, l'hôpital universitaire et la médecine de proximité, ou encore entre spécialistes et généralistes, équilibre qui a fait la valeur de notre modèle et qui nous est enviable à l'étranger, il faudra faire preuve d'innovation. Il convient pour cela d'agir sur les conditions qui créeront un contexte favorable à l'émergence de nouvelles formes d'organisation de la médecine conformes aux aspirations du public et des médecins.

Comment en est-on arrivé là? Quelles solutions pour en sortir? Quels freins et quels incitatifs à la carrière médicale et à l'installation? La médecine est-elle devenue un métier comme un autre? Le pacte entre la société et ses médecins a-t-il été rompu? La formation correspond-elle aux besoins du terrain? Quels effets sur la qualité des soins médicaux? Telles sont quelques-unes des questions qui ont été posées par les organisateurs du débat **«un pacte pour la relève médicale?»** le 23 septembre dernier à l'occasion de la Journée de la Société Vaudoise de Médecine qui s'est tenue au

Palais de Beaulieu dans le cadre du Comptoir Suisse.

Dans ce contexte le comité de l'Union des Communes Vaudoises était représenté à notre table ronde par M. Jean-François Hirsbrunner, syndic de Grandcour.

Confronté à un véritable problème de société, il nous a paru que la recherche de solutions sur le plan vaudois devait se faire prioritairement en collaboration avec ses représentants: le Département de la Santé et de l'Action Sociale, les parlementaires vaudois à Berne **mais aussi et peut-être surtout, s'agissant de médecine de proximité, avec les représentants des Municipalités.**

Nous tenons en guise de conclusion à remercier très chaleureusement le comité de l'Union des Communes Vaudoises et son secrétariat qui ont fait un accueil enthousiaste à notre démarche inédite.

D'ici là, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

### SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

Dr Jean-Pierre Pavillon, Président  
Pierre-André Repond, Secrétaire général

www.svmed.ch  
info@svmed.ch  
Tél. 021 651 05 05

## Prévention de la délinquance juvénile > de quoi parle-t-on?



Malgré tous les moyens mis en place et les nombreuses campagnes de prévention contre les méfaits de l'alcool, du tabac, de la prise de stupéfiants, nous, citoyens, avons l'impression - peut-être à tort - que les jeunes font plus d'excès, sont plus violents et ne respectent plus l'autorité des adultes. Régulièrement, divers événements relatés par les journaux mettent en cause des personnes mineures dans des affaires de déprédations de lieux publics, vols, meurtres à l'arme à feu ou à l'arme blanche, ainsi que des passages à tabac avec acharnement sur la victime sans défense. Il découle de cela un sentiment d'insécurité au sein de la population: peur de rentrer tard, de passer dans certains quartiers, de se rendre dans les parkings de nuit... Qu'en est-il vraiment?

La rédaction de Point-Commune a rencontré trois policiers spécialisés dans les problématiques de délinquance juvénile



qui ont accepté et pris le temps de répondre à nos questions. Il s'agit de l'Adj. Daniel Dudan de la Polouest, de l'Adj. Pierre-André Emery de la Police Riviera et de l'Adj. Jean-Marc Granger de la Police judiciaire de Lausanne, brigade de la jeunesse.

**Tout d'abord, afin de cerner le problème, à quels types de délits êtes-vous confrontés? Et avez-vous constaté un accroissement de ces délits ces dix ou vingt dernières années?**

**Adj. Granger:** A Lausanne, il y a environ 600 dossiers traités pour délinquance juvénile sur un bassin de 15'000 à 16'000 jeunes. On peut dire que ce chiffre de 600 affaires par an est resté stable mais que le type de délits à traiter devient de plus en plus grave et nécessitent une intervention et une procédure plus longue de la police.

Avec les mineurs d'aujourd'hui on est face à une délinquance liée principalement à des actes de violence, que ce soit physique entre les personnes ou par des dommages et déprédations au patrimoine. Par ces déprédations, on constate une volonté de «casser pour casser» (abribus détruits, voitures incendiées, tags...). Quant à la violence physique, depuis une dizaine d'années elle





inquiète car on est face à une montée en puissance de cette dernière. Les victimes sont très souvent hospitalisées en raison de la violence des coups donnés, souvent à l'arme blanche.

Par ailleurs, ce qui est encore plus inquiétant c'est l'acharnement du groupe sur la personne qui est à terre. Auparavant, il y avait un respect de la victime qui se retrouvait au sol. Ceci est cumulé à une consommation d'alcool et de stupéfiants, de drogues dites douces, mais beaucoup plus agressives qu'auparavant.

**Adj. Emery:** En effet, non seulement il y a moins de respect de l'adversaire, mais la marge de respect de l'autorité des adultes (parents, professeurs, police) est devenue plus mince. Les jeunes passent souvent plus vite à l'acte et la violence est plus pointue qu'avant.

**Adj. Granger:** Ce qui est paradoxal, c'est que le respect est à l'origine de 80% des bagarres: le jeune estime n'avoir pas été respecté par l'autre pour un motif x et cela conduit à une altercation violente.

**Adj. Dudan:** L'aspect des bandes est également plus marqué. Certains groupes s'octroient maintenant des quartiers ou des terrains (gare, place de jeux...), ce qui pose problème pour la population qui estime légitimement que ces endroits sont publics. Il y a alors confrontation entre ces jeunes et les citoyens ce qui donne souvent lieu à des incivilités ou des actes de violence. Par rapport à la police, lorsque nous intervenons, ces groupes nous considèrent alors dans certains cas comme un groupe rival, opposé et non pas comme des représentants de l'autorité.

**Adj. Granger:** En effet, on ressent très bien qu'il y a une forte identité, une appartenance à un quartier. Les bandes revendiquent avec fierté qu'ils viennent du 1010, du 1018 ou du 1022 par exemple. Elles ont fait de certaines zones leur territoire, un peu à l'image des banlieues françaises. Fort heureusement, nous avons pu tirer des enseignements de ce qui se passe en France, où certaines cités sont devenues des zones de non-droit entièrement contrôlées par des bandes. Par les mesures de préventions et les équipes sur le terrain, il est primordial de maintenir le contact et le dialogue avec ces jeunes. Les adultes peinent aussi à jouer leur rôle par peur des représailles. En effet, il y a 20 ou 30 ans, si des voyous s'en prenaient au patrimoine, ou commettaient des incivilités les adultes intervenaient et se soutenaient entre-eux. Maintenant, l'adulte qui intervient se retrouve bien souvent seul face

aux jeunes, sans soutien. Le jeune est donc au pouvoir, il a le sentiment de toute puissance.

**Adj. Dudan:** Les jeunes à qui nous avons affaire cherchent les limites, nous provoquent et bien souvent la structure familiale peine également à fixer ces limites et des règles claires. Finalement c'est la police qui doit se charger de leur mettre un cadre et de dire stop, cela ne se fait pas!

**Adj. Granger:** Très souvent, on ressent un manque de cohésion entre les adultes eux-mêmes quant au cadre à poser: les parents disent vert, les enseignants bleu et la police jaune! Le jeune profite de ces différents discours pour nous renvoyer à nos contradictions. De plus, les enfants dont les parents ne parlent pas notre langue, ne connaissent ni nos lois, ni notre système scolaire ou encore les usages en vigueur dans notre pays, sont complètement en manque de repères et parfois dérivent pour ces raisons.



Adjutant Pierre-André Emery

**Adj. Emery:** Ce sont des jeunes qui sont intolérants à la frustration et qui dans leur éducation n'ont parfois pas été habitués à faire des efforts, à travailler ou à devoir patienter pour obtenir quelque chose. Mais c'est aussi un problème de société: ces 20 dernières années, la place de l'enfant a considérablement évolué, il doit s'épanouir dans tout ce qu'il fait, il a plus le pouvoir de revendiquer et de contester quand il n'est pas d'accord. On est beaucoup plus à son écoute qu'auparavant. Il s'agit de trouver un juste milieu pour que l'éducation ne soit ni laxiste ni trop sévère et qu'une certaine discipline de vie réintègre l'éducation.

**Adj. Dudan:** N'oublions pas que fort heureusement la plupart des ados vont bien et que seule une minorité dérape. Mais il est clair que pour cette minorité, la frustration n'est pas acceptable, donc «Je veux, je prends» «je décide, je fais».

### ***Avez-vous constaté que les délits diffèrent selon les régions?***

**Adj. Dudan, Emery et Granger:**

Non. Nous sommes face aux mêmes types de délits.

**Adj. Granger:** Au niveau des villes, je rencontre régulièrement mes collègues des villes suisses (Genève, Zurich...), chefs de brigades de mineurs et il est intéressant de constater que le phénomène se développe partout, sur les mêmes bases, avec le même profil de jeunes, qui ont les mêmes difficultés, tant sociales qu'éducatives. C'est pour cela que notre travail est devenu plus compliqué car nous sommes face à un problème global.

**Adj. Emery:** De plus, les jeunes sont beaucoup plus mobiles qu'autrefois, c'est pour cela qu'il y a moins de différence entre campagnes et zones urbaines.

**Adj. Granger:** Les bals de campagnes sont maintenant un lieu où différents groupes de jeunes s'affrontent (ville-campagne).

**Adj. Dudan:** Autrefois, les bagarres lors des bals de campagne pouvaient être réglées par l'intervention des sociétés de jeunesse organisatrices. Maintenant, cela se termine souvent par un dépôt de plainte, les délits étant plus conséquents. De plus, on est dans une démarche beaucoup plus procédurière: les parents cherchent à défendre leur enfant et font appel selon les cas à un avocat. Le bon sens d'antan, lorsque le policier ramenait le jeune chez lui après un délit et que les parents soutenaient n'a plus court: ces derniers, légitimement inquiets pour leur progéniture font appel au droit qui leur est proposé pour que la réputation de leur enfant ne soit pas entachée, pour qu'il s'en sorte sans blâme. La société dans laquelle nous vivons aujourd'hui est beaucoup plus intolérante face à l'échec, aux différences en général et il s'agit de marcher droit pour réussir. Il est important de relever que les parents sont souvent complètement démunis face à la délinquance de leur enfant et ne savent pas comment la gérer. Mais néanmoins, la bataille est perdue si on cherche des excuses à celui qui commet le délit et des torts à la victime. Un travail d'acceptation doit être fait absolument pour que le jeune prenne conscience de sa faute.



### **Ces jeunes qui dérapent viennent-ils de tout milieu?**

**Adj. Granger:** Sans peindre le diable sur la muraille, il y a tout de même une grande majorité de ces enfants qui partent avec un bagage difficile: issus de familles monoparentales ou de milieux défavorisés, tels que familles étrangères ne parlant pas notre langue avec les difficultés d'intégration que cela comporte ou ayant une situation familiale de grande précarité, chômage... tous ces facteurs feront que le jeune sera plus «à risque». Il faut bien se rendre compte que certains de ces mineurs restent à l'année dans leur quartier à s'ennuyer parce qu'ils n'ont rien à faire, qu'ils n'ont aucune activité autre que la rue, qu'ils sont en échec scolaire et qu'ils ne bénéficient pas d'une structure et d'un cadre familial solide pour les guider. Dans ce cas, le risque de commettre des actes répréhensibles est beaucoup plus grand. Ceux issus d'un milieu plus aisé auront à leur disposition toute une série de moyens pour pallier à leurs problèmes: appuis scolaires, sports, aide psychologique... ce qui n'empêche pas qu'ils puissent «mal tourner», mais c'est une minorité.

**La prévention de cette délinquance juvénile est-elle abordée de différentes manières selon les régions et s'il s'agit d'une police municipale, intercommunale ou d'un contrat de prestation? L'approche est-elle différente dans ces cas de figure?**

**Adj. Dudan:** Oui, l'approche est différente.

**Adj. Emery:** En fait, certaines actions sont communes mais les approches diffèrent en fonction du lieu et de la structure qui a été mise en place. Ce qui est très important aussi, c'est le travail en partenariat et nous n'avons pas tous le même réseau pour le faire.

**Adj. Granger:** On s'adapte également au milieu dans lequel on travaille: un programme de prévention d'une petite commune rurale ne peut être utilisé dans un quartier «chaud» de Lausanne, Genève ou Zurich. Le message doit être adapté à l'environnement auquel il est destiné.

**Adj. Emery:** Nous avons un fil rouge dans le message que nous voulons faire passer. Si les préoccupations sont les mêmes, l'approche est un peu différente pour les raisons citées précédemment.

**Adj. Granger:** En effet, en ce qui nous concerne par exemple, nous allons adapter le mode de communication selon les classes visitées. Il arrive souvent que nous soyons en présence d'enfants qui ne parlent pas notre langue couramment, ou qui nous connaissent parce qu'ils ont déjà passé dans nos bureaux à plusieurs reprises! Donc forcément l'approche sera différente. Pour le policier c'est un peu un exercice d'équilibre! Il faut une grande souplesse et un esprit d'ouverture pour que le dialogue reste possible. Personnellement, j'adore ces classes de «jeunes à problèmes» parce qu'il y a du répondant. A leur âge, ils ont un parcours de vie «assez remarquable» si vous me pardonnez l'expression, impressionnant par rapport à ce qu'ils vivent à la maison et comment ils luttent au quotidien pour s'en sortir. Ce sont des enfants qui ont des choses intéressantes à dire et il faut les écouter pour entrer en contact.

### **Qu'en est-il de la cohérence des solutions, de la coordination et de la collaboration entre communes, régions et le Canton?**

**Adj. Granger:** Le Canton possède une cellule prévention et une brigade des mineurs. La brigade des mineurs est très peu concernée par la prévention, et laisse la cellule prévention s'en occuper. Donc le lien que nous avons avec leur brigade des mineurs est purement lié aux investigations. Nous avons bien entendu également un lien avec leur cellule prévention mais sans parler d'étroite collaboration. Leur vision est globale, leurs campagnes sont générales. Leur rôle n'est pas de faire du cousu-main.

**Adj. Dudan:** En effet, les philosophies sont différentes. Nous sommes conviés mensuellement par le Canton pour une réunion sur les problématiques de délinquance juvénile et l'entente est excellente. Cependant notre façon de travailler n'est pas la même et c'est normal. Nous sommes une police de proximité et répondons à une attente locale, aux préoccupations quotidiennes des citoyens.

**Adj. Granger:** Au niveau suisse, nous avons une conférence annuelle des chefs de brigades de mineurs. Il y a une véritable reconnaissance au niveau des cantons et de la Confédération par rapport à ce problème ce qui est magnifique et qui nous donne de la visibilité et des moyens de travailler. Il est très important que l'impulsion aille de bas en haut: du terrain vers le politique. Tout cela dans un esprit positif: nous faisons de l'humain, du social aussi.

### **Quel est le rôle du Canton, des préfets et de leur nouveau mandat (CRPS Conseil Régional de prévention et de sécurité) dans votre mission et vos actions?**

**Adj. Dudan:** La mise en place de ce projet lié à la prévention en est à ses débuts.

**Adj. Granger:** Il s'agit d'un outil supplémentaire. Les communes n'ont toutefois pas attendu la création de ce conseil régional pour mettre en place un système de prévention et pour se coordonner. Nous avons des séances régulièrement avec tous les responsables des services communaux (écoles, social, parcs et promenades) pour parler des problèmes rencontrés afin de trouver des solutions pour y remédier ensemble. Nous avons également un protocole de collaboration avec les directeurs d'établissements scolaires qui permet de calibrer au plus juste le travail de chacun. Finalement, toutes les communes mettent en place des stratégies qui apportent au plus vite une réponse à leurs problèmes afin d'éviter qu'ils se diffusent et deviennent ingérables.



L'adjutant Daniel Dudan





Concernant le travail des préfets, dans certains secteurs il y a tout à faire, et dans d'autres la structure est déjà en place et fonctionne grâce au travail de réseau.

**Adj. Emery:** Lausanne a la chance d'avoir une infrastructure complète: brigade des mineurs, police judiciaire, police secours... Dans les polices de région, nous pouvons intervenir jusqu'à un certain point, mais nous ne faisons pas le travail d'enquête par exemple. Ce qui débouche sur du pénal nous ne nous en occupons pas. Mais cela n'empêche pas la collaboration, bien au contraire. Pour Police Riviera nous avons une commission de prévention qui réunit 3 personnes du politique, un délégué à la jeunesse, un directeur d'école, une médiatrice scolaire, un juge, un représentant d'une association pour les toxicomanes entre autre, et la police bien sûr. Cette commission soutient différents projets. Elle est financée à raison de 1 franc par habitant.

**Adj. Dudan:** C'est pareil pour PoOuest. Nous travaillons en réseau et faisons appel aux personnes qui sont le mieux à même de nous aider pour solutionner une situation. Nous essayons également d'être un maximum sur le terrain pour faire de la prévention. Nous nous sommes rendu compte que, lors d'une interpellation de police secours, pour une bagarre par exemple, les auteurs sont emmenés par les policiers et qu'il est important qu'ensuite nous prenions le temps de faire un debriefing auprès des jeunes qui ont assisté, voire encouragé les auteurs afin qu'il n'y ait pas de suite. Ces jeunes nous connaissent du fait que nous sommes très présents dans la rue et nous entamons le dialogue pour expliquer et apaiser. Le policier doit jouer son rôle de représentant de l'Ordre et des Autorités. En occupant le terrain, on ne laisse pas la place à des zones de non-droit et des contacts se créent; cela est très important.

Dans l'Ouest lausannois, la prévention des incivilités et délits se fait pratiquement toujours en civil (mais tout de même armé car nous devons pouvoir en tout temps intervenir) afin de gagner du temps: le jeune s'attache à un visage, une personne et non pas

à l'uniforme. Le fait de ne pas le porter donne une certaine liberté de mouvements et permet d'être accepté, reconnu et de se rapprocher des jeunes pour que le message passe. C'est l'avantage de faire du préventif de proximité: chaque corps de police va faire du cousu-main en fonction des objectifs fixés.

**Adj. Granger:** Effectivement, nous fonctionnons aussi de cette manière. Nous avons également mis en place depuis 3 ans un partenariat avec les directeurs des établissements scolaires. Deux inspecteurs sont rattachés à chaque collège et travaillent en réseau avec la direction et les enseignants. Les jeunes savent que leurs profs collaborent et parlent à la police, ils ont pris l'habitude de nous voir sur le terrain, ce qui est une bonne chose pour le dialogue ensuite. Cela instaure un climat de confiance propice à la discussion. Nous travaillons aussi en rue, dans les quartiers, locaux de jeunesse et collaborons avec les animateurs. Pour ce faire nous sommes aussi en civil, mais également armé, comme mon collègue, et nous les tutoyons: nous voulons un contact d'adultes à enfants et non pas les mettre à un niveau d'adulte à adulte. Les jeunes le vivent très bien, c'est parfois le public qui a de la peine à valider ce mode de faire.

**Adj. Emery:** à Police Riviera nous avons une philosophie un peu différente car nous travaillons exclusivement en uniforme, donc la question d'être armé ne se pose pas. Nous estimons que nous sommes policiers avant tout et c'est ce message que nous voulons faire passer aux jeunes. Nous occupons également le terrain et allons discuter avec eux pour leur expliquer notre rôle et quelles sont les règles à respecter. Cela se passe généralement très bien et le contact s'établit sans problème. Lorsqu'on prend le temps d'expliquer pourquoi on intervient, de manière claire, cela atténue bien souvent la réaction conflictuelle qu'il peut y avoir. Pour le reste je rejoins mes collègues quant à leur mode de faire.

#### Le bilan correspond-il à vos attentes?

**Adj. Dudan:** Nous touchons un public qui évolue très rapidement puisqu'il est dans l'adolescence. On n'a donc jamais terminé! Nous pouvons solutionner une problématique à un moment donné, mais on peut la retrouver par la suite avec d'autres jeunes. Il faudra alors refaire le travail, s'adapter à la nouvelle situation. Ce n'est jamais acquis.

**Adj. Granger:** La méthode de travail est adéquate et correspond à nos attentes. Mais on peut sans cesse imaginer mieux. Au niveau suisse, nous avons créé une for-

mation de spécialistes de mineurs avec mes collègues chefs de brigades comportant 3 modules sur différents sujets. L'objectif étant que les personnes qui travaillent dans le domaine judiciaire lié à la délinquance juvénile aient une méthode de travail cohérente et qu'il y ait une correspondance et un échange entre cantons. Nous travaillons de concert avec les autres partenaires, sereinement et intelligemment. Il n'y a pas de concurrence entre nous, ce qui permet que la prise en charge soit faite dans les meilleures conditions.

Nous partageons également nos échecs afin d'en tirer les enseignements pour nous améliorer. Il faut sans cesse nous adapter, nous remettre en question afin que notre travail, notre mission cadrent au plus près des objectifs.

*Nathalie Greiner-Meylan  
Secrétariat UCV / Sept. 2010*

#### Bref CV des personnes interviewées:

##### **Adj. Pierre-André Emery:**

*1988 Ecole de Police municipale vaudoise  
Police Secours - La Tour-de-Peilz*

*2001: Chef de Police Secours La Tour-de-Peilz*

*Dès 2004: Chargé de prévention Police Riviera*

##### **Adj. Daniel Dudan:**

*42 ans, travaillait dans le secteur bancaire à Genève, à la bourse, avant de changer d'orientation professionnelle.*

*19 années passées dans la police, dont 9 au service de la prévention, plus particulièrement spécialisé dans le domaine des incivilités et de la délinquance juvénile.*

*Actuellement chef de la subdivision Prévention & Partenariats de la Police de l'Ouest lausannois.*

##### **Adj. Jean-Marc Granger:**

*Apprentissage de police entre 1983 à 1986*

*Incorporation dans les sections de police-secours de 1987 à 1991*

*Incorporation à la Police judiciaire en qualité d'inspecteur de 1991 à 2001*

*Chef de la brigade jeunesse depuis 2001*

*Formation particulière:  
Certification en éthique et ordre public des universités de Sherbrooke/Québec et de Louvain/Belgique, en 2008.*



## Conflits et Communes >

# Vers une nouvelle gestion des litiges?

### Le don

Si on observe attentivement une place de jeux où des enfants sont en train de jouer, on constate que ceux-ci y vivent toutes sortes de relations sociales et expriment en toute liberté leurs joies, leurs tristesses, leurs frustrations ou leurs douleurs. On y remarque les jeux de pouvoir, les jeux d'entente ou les jeux d'amour. En observant un conflit entre deux enfants, très rapidement l'un d'eux va s'en aller en quête d'un adulte pour trouver un appui, de la compréhension, et une ressource pour l'aider à satisfaire son besoin particulier. On peut poser comme hypothèse que le don du conflit à un tiers extérieur fait intégralement partie de notre culture et même de la nature humaine.

### L'origine et la nature du conflit:

**La tension est une force universelle: quand elle est alternée avec la détente c'est la création d'un équilibre.**

Les conflits ou tensions sont des réactions à des mouvements individuels ou collectifs, qui agissent en permanence dans l'univers. Être en conflit est désagréable, parfois difficile, pourtant le conflit est nécessaire à l'évolution personnelle et à l'évolution du groupe. Aucune entreprise ne peut survivre sans la tension liée à ses ressources et ses objectifs. De la pression naît la créativité ou la rupture, c'est l'élément qui s'adapte le mieux à la situation qui survit...

La genèse d'un conflit survient presque toujours après un changement, que ce soit sur le plan familial, professionnel, social ou en lien avec un lieu de vie. La divergence d'opinion, le manque d'écoute, de reconnaissance et d'adaptation au changement sont des paramètres centraux qui peuvent amener deux ou plusieurs personnes à entrer en conflit.<sup>1</sup>

Quand la coupe est pleine...

Chaque personne a un potentiel de résistance et d'acceptation de la réalité, aussi désagréable soit-elle et qui lui permet de survivre dans la plupart des environnements. Nous possédons tous un réservoir qui nous permet de tolérer des paroles ou des actes qui nous dérangent ou nous affectent: et quand la coupe est pleine, ça déborde... C'est le déclenchement de la crise.

### L'autorité instrumentalisée

À certains stades du conflit, les opposants tentent de se nuire mutuellement en faisant usage de tous les moyens disponibles. Il n'est pas rare que des dénonciations sur la base du règlement de police, du code rural et foncier ou de la police des constructions parviennent aux autorités communales. Il est clair que ce type de dénonciation est souvent une manœuvre afin de reprendre le pouvoir et de rétablir une situation antérieure. Il est important de relever que ce type de comportement est naturel et normal pour l'homme qui agit de la même façon dans toutes les situations de confrontation.

Il est essentiel que l'autorité tienne son rôle et fasse appliquer les lois et règlements pour éviter la partialité, l'injustice et un état de non-droit. Il est de son ressort de poursuivre les infractions ou de les dénoncer aux organes de justice compétents. Cependant, elle peut aussi encourager et orienter les parties à prendre part à un processus de recherche de solutions. La question primordiale à se poser pour proposer ce type de dispositif est d'identifier quels sont les intérêts individuels et les intérêts communs à conjuguer dans un espace de discussion?

### Justice restauratrice ou justice punitive?

Dans le monde entier émerge une nouvelle forme de justice qui vise davantage à reconstruire les personnes entre elles et non à punir l'auteur d'une infraction. Pourquoi cette nouvelle forme de justice a-t-elle le vent en poupe?

La justice traditionnelle est débordée par un nombre volumineux de dossiers, ce qui engendre un délai important entre l'annonce (plainte) et la première rencontre pour résoudre le différent (audition ou conciliation). De plus, elle n'offre pas l'espace pour que les plaignants puissent se plaindre (témoigner de leurs vécus et faire part de leurs besoins) et questionner «l'auteur» sur ses motivations et les conséquences de ses actes. La réponse se trouve peut-être dans le rôle que l'on a confié à la justice, soit: résoudre les conflits du point de vue juridique...

La justice restauratrice apporte une dimension relationnelle à laquelle ne peut pas répondre une justice dite punitive. Il s'agit de l'implication de l'auteur dans un processus de responsabilisation et de réparation avec le plaignant. Outre l'expression des émotions et des besoins de chacun, c'est la considération de l'autre en tant que personne qui va engendrer le processus de résolution. Cette démarche, qui tend à relier les impliqués et reconstruire une relation saine, a des effets importants à long terme. En effet, au Brésil, on constate que lorsqu'un auteur a participé à un cercle restauratif, il n'y a pas de récidive dans 97% des cas.<sup>2</sup>

L'un des intérêts majeurs de la justice restauratrice est la créativité dans la recherche de solution. En effet, les amendes ou travaux d'intérêt général peuvent faire places à d'autres formes de réparations selon les besoins des parties en cause.

### Quelle méthode pour quel type de conflit?

Alors que chaque jour on entend le mot médiateur ou médiation, il serait bon de savoir de quoi l'on parle et comment travaillent ces pacificateurs. Il existe une pléthore de professionnels, d'associations et de moyens pour régler les conflits, mais lequel choisir et dans quelles circonstances? Éclairage:

|                               | Justice                           | Arbitrage                         | Conciliation                                      | Médiation                                           |
|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Solution</b>               | Imposée                           | Imposée                           | Semi-libre                                        | Libre                                               |
| <b>Objectif du dispositif</b> | Désigner la partie dans son droit | Désigner la partie dans son droit | Retrait de la plainte ou orientation vers l'issue | Restauration du lien. Responsabilisation du citoyen |
| <b>Choix de l'intervenant</b> | Non                               | Oui                               | Oui / Non                                         | Oui                                                 |
| <b>Durée</b>                  | Indéterminée                      | 2-3 séances                       | 1 séance                                          | 2-5 séances                                         |
| <b>Coûts</b>                  | Elevés                            | Moyens à très élevé               | Faibles                                           | Moyens                                              |





## Conflits et Communes >

# Vers une nouvelle gestion des litiges?

Pour choisir le moyen le plus approprié à la gestion d'un conflit, il faut d'abord définir quel rôle on souhaite confier à celui à qui l'on va parler et quel est l'objectif du dispositif et quels sont les moyens que l'on veut engager.<sup>3</sup>

### Le titre de médiateur

Le titre de médiateur n'est pas protégé et tout un chacun peut se nommer médiateur. Il existe un grand nombre de formations qui incluent le terme médiation dans leur cursus, mais il s'agit parfois de techniques qui n'aboutissent pas forcément à un titre de médiateur reconnu. Celui qui souhaite se former doit impérativement se renseigner sur la reconnaissance et la validité du certificat. La Fédération Suisse des Médiateurs des associations de médiation (FSM-SDM) ou l'Association Suisse pour la Médiation (ASM) sont des associations faitières qui regroupent des médiateurs généralistes ou des spécialistes et qui valident leurs formations. L'association Suisse des avocats (ASA) reconnaît le titre de Médiateur FSM.

### Dans quels domaines peut-on avoir besoin de gérer des conflits? Quel intérêt pour les Communes?

Comme dans le domaine du droit, il existe des spécialistes pour chaque domaine de la médiation. Cependant, il est souvent préférable que le médiateur ne soit pas considéré comme un expert afin de ne pas être confondu avec un arbitre. La médiation peut convenir dans les domaines de la famille, du travail, du voisinage, des entreprises et bien sûr dans le domaine pénal.

Les communes, qui représentent l'autorité la plus proche du citoyen de par leur nature locale, sont souvent confrontées ou informées des litiges qui existent sur leur territoire. En effet, il n'est pas rare que les citoyens impliqués dans des conflits de voisinage fassent appel aux municipalités au sujet de nuisances sonores, de déprédations ou de problèmes de quartiers.

En tant qu'employeurs et propriétaires immobilier, que ce soit de logements ou de jardins communaux, espaces privés ou communautaires, les communes sont souvent

prêtées pour intervenir auprès de citoyens mécontents.

En l'occurrence, l'intervention d'une administration dans certains conflits peut parfois se faire au détriment de ses propres intérêts. En effet, certaines décisions ou prises de position d'élus peuvent fragiliser ou prêter à confusion sur le rôle de l'Autorité communale.

### L'avenir des pacificateurs

À la mode auprès des entreprises, des organes politiques et dans les articles de presse, la médiation et les autres outils de gestion de conflit ont un bel avenir dans notre quotidien. Si le but de rendre responsables les citoyens dans leurs conflits devient un succès, on pourrait voir une certaine partie de la population réguler elle-même ses problèmes sans faire appel constamment aux forces de l'ordre ou aux autorités. S'il est illusoire de croire qu'il y aurait moins de conflits et que les communes en seraient par conséquent déchargées, peut-être seront-elles moins sollicitées pour intervenir dans les conflits entre personnes? Voire qu'elles confieront davantage à des tiers extérieurs ou à un futur «bureau régional de médiation» le soin de résoudre les différends qui surviennent sur leur territoire?

**Nicolas Liardon, médiateur FSM**  
*Tensions.ch*

### Bibliographie sommaire:

- 1 Marc ROSSET, (2007) naissance des conflits, note brève.
- 2 Dominic BARTER, (juin 2010) introduction aux cercles restauratifs, Lausanne.
- 3 Jean GAY, (2007) Formation GPM - Mediation and Other Conflict Resolution Systems: Conceptual and Practical Comparison



## Formation continue 2011 > C'est parti!

**Au carrefour de vos besoins, le CEP vous propose**

- des formules tonifiantes
- de nouveaux formateurs
- des partenariats avec les Hautes Ecoles

Pour plus d'infos: rendez-vous sur [www.cep.vd.ch](http://www.cep.vd.ch)





# Assemblée générale ordinaire de l'AVIATCO

30 avril 2010 à Morges

C'est au foyer du Théâtre de Beausobre qu'une quarantaine de participants à l'assemblée annuelle de l'AVIATCO se sont retrouvés.

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée 2009, le président Ernest Bucher a présenté dans son rapport d'activité une association très active et en plein développement. Avec l'arrivée de six nouveaux membres, le contingent s'élève désormais à 60 membres actifs et 19 membres privilégiés. Étaient présents à Morges les nouveaux membres suivants: MM. François Lambelet de Montreux, Christian Bridevaux de Bex, Andrea Carboni de Corcelles-Payerne et René Jomini de Morges qui furent vivement applaudis.

Sur le plan des finances, la caissière, Madame Catherine Wüthrich, a relevé la bonne santé de la trésorerie qui dégage un bénéfice de Fr. 5'262.55 pour l'exercice 2009. En revanche, le budget 2010 prévoit un léger déficit de Fr. 2'600.- occasionné par le coût du nouveau site web (env. Fr. 6'000.-).

Après une partie statutaire menée tambour batant par le président Bucher, les participants ont pu se faire une idée du futur site internet de l'AVIATCO. C'est Monsieur Didier Christen qui présenta dans ses moindres détails ce nouvel outil de communication.

La société OFISA informatique, spécialisée dans la création de software, a ensuite captivé l'attention de l'assemblée avec la présentation d'un nouveau logiciel de gestion des autorisations de construire. Après une brève introduction par son directeur M. Laurent Baour, les explications et les modes d'utilisation furent donnés par M. Stefan Mittermayer, informaticien et chef de projet.

Pour terminer, l'assemblée a eu le plaisir d'entendre M. Frédéric Jomini, municipal à Morges, souhaiter la bienvenue aux membres de l'AVIATCO et présenter sa commune.

Après un excellent repas servi dans le restaurant du théâtre de Beausobre, les participants ont rallié le village de Lavigny afin de visiter les installations ultra modernes de la composterie industrielle Germanier. Une visite impressionnante du point de vue technique avec un digesteur hors-normes et des équipements dignes d'une usine à gaz pour effectuer la méthanisation des biodéchets. En revanche, un seul point noir, mais de taille: l'odeur ambiante et omniprésente tout simplement insupportable.

Nous ne pourrions terminer le compte-rendu de cette journée sans remercier son organisateur, le toujours dévoué et sympathique Alain Bovy.

**AVIATCO**ASSOCIATION VAUDOISE  
DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES  
ET TECHNICIENS COMMUNAUX

Texte et photos &gt; Jean-Marc Gallarotti



# Assemblée générale ordinaire de l'AVDAAS

7 mai 2010 à Préverenges

La commune de Préverenges, connue loin à la ronde pour son cadre idyllique au bord du Léman, et les agences d'assurances sociales de la région Morges-Aubonne ont chaleureusement accueilli l'AVDAAS pour sa 62e assemblée générale. Cette dernière s'est tenue dans l'Aula de la commune. A l'issue de l'assemblée, un repas a été servi à la salle polyvalente du collège «Les voiles du Léman».

Deux nouveaux membres ont été élus à l'unanimité dans le comité. Il s'agit de Monsieur Markus Pichler, agent régional pour la région Est-lausannois - Oron - Lavaux, qui assumera la présidence, et de Monsieur Vincent Sugnaux, agent régional pour la région Prilly-Echallens, lequel s'occupera de la mise à jour du site internet de l'association. Ils remplaceront Monsieur Didier Tenthorey, actuel Président et Madame Marie Nobs, membre du comité.

Le nouveau logo, créé spécialement pour l'AVDAAS par un graphiste, a été présenté aux participants de cette journée.

La commission de formation a donné le compte rendu de ses activités. Un des buts principaux de l'AVDAAS étant de garantir un niveau de formation élevé au sein des agences d'assurances sociales, la commission œuvre activement à l'élaboration de concepts, pratiques et théoriques, assurant l'acquisition des connaissances initiales aux nouveaux collaborateurs et la formation continue au sein des agences.

Puis, les participants ont accueilli chaleureusement Monsieur Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la Santé et de l'Action Sociale, lequel a présenté avec clarté le nouveau projet cantonal «PC famille et rente pont», projet ayant pour but d'améliorer la situation financière et sociale des familles à bas revenus et des chômeurs âgés en fin de droit.

Enfin, la date de la 63e assemblée générale de l'AVDAAS a d'ores et déjà été communiquée. Pour cette occasion, elle sera accueillie par la région RAS Yverdon-Grandson le 6 mai 2011. Le lieu exact reste encore à définir.

Toutes les photos de cette journée peuvent être consultées sur le site internet de l'association à l'adresse suivante: [www.avdaas.ch](http://www.avdaas.ch)

Photo de haut en bas et de gauche à droite:

M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard  
M. Gérald Cordero prend une retraite bien méritée

La troupe de Hip Hop «Allsteps» de Rolle  
Mme Gisèle Burnet, Présidente du comité  
de direction de l'ARASMA

M. Didier Tenthorey avec son successeur M. Markus Pichler

AVDAAS

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES AGENT(E)S  
D'ASSURANCES SOCIALES



Texte > Eric Burnet, AVDAAS - Photos > Jean-Marc Gallarotti



## Mémento

| Date        | Qui     | Quoi                               | Où                              | Organisateur |
|-------------|---------|------------------------------------|---------------------------------|--------------|
| <b>2010</b> |         |                                    |                                 |              |
| 08 octobre  | AVSM    | Assemblée générale ordinaire       | Yvonand                         | AVSM         |
| 14 octobre  | ACPMV   | Assemblée générale ordinaire       | Novotel, Bussigny-près-Lausanne | ACPMV        |
| 27 octobre  | UCV     | Comité                             | Bussigny-près-Lausanne          | UCV          |
| 29 octobre  | AVDCH   | Régionale Broye                    | Avenche                         | AVDCH        |
| 05 novembre | AVIATCO | Journée technique                  | St-Prex                         | AVIATCO      |
| 05 novembre | AVDCH   | Régionale «Aggio» Lausanne         | Jouxten-Mézery                  | AVDCH        |
| 18 novembre | UCV     | Conseil                            | Apples                          | UCV          |
| 18 novembre | AVDCH   | Régionale La Côte                  | Lussy-sur-Morges                | AVDCH        |
| 22 novembre | UCV     | Groupe des Villes                  | Nyon                            | UCV          |
| 25 novembre | UCV     | Comité                             | Epalinges                       | UCV          |
| 16 décembre | UCV     | Comité                             | A déterminé                     | UCV          |
| 10 décembre | UCV     | Comité de rédaction Point Commun-e | Crissier                        | UCV          |
| 16 décembre | UCV     | Comité                             | A déterminer                    | UCV          |
| <b>2011</b> |         |                                    |                                 |              |
| 25 mars     | AVDCH   | Assemblée générale ordinaire       | Cudrefin                        | AVDCH        |
| 06 mai      | AVIATCO | Assemblée générale ordinaire       | Château-d'Oex                   | AVIATCO      |
| 06 mai      | AVDAAS  | Assemblée générale ordinaire       | Yverdon-les-Bains               | AVDAAS       |
| 04 novembre | AVIATCO | Journée technique                  | Bulle / Tour-de-Trême           | AVIATCO      |

## Cours spécialisés 2010

à l'intention des municipaux, boursiers  
et toutes personnes intéressées par  
les finances publiques

### CALENDRIER 2010

Toutes les informations se trouvent sur le site [www.pbuset.ch](http://www.pbuset.ch)

Les inscriptions se font uniquement par ce moyen-là.

| Cours | Titre du cours                                                        | Dates                                                                           | Lieu      |
|-------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1     | Boucllement des comptes 2009                                          | jeudi 25 mars                                                                   | Grandvaux |
| 2     | Préparation du budget 2011                                            | jeudi 02 septembre                                                              | Grandvaux |
| 3     | Compte de fonctionnement                                              | jeudi 16 septembre                                                              | Grandvaux |
| 4     | Le compte des investissements                                         | jeudi 30 septembre                                                              | Grandvaux |
| 5     | Lecture et structure du Bilan                                         | jeudi 07 octobre                                                                | Grandvaux |
| 6     | Décompte TVA dans les collectivités                                   | jeudi 28 octobre<br>jeudi 04 novembre<br>jeudi 18 novembre<br>jeudi 25 novembre | Grandvaux |
| 7     | Analyse et planification financières –<br>cours théorique et pratique | jeudi 11 novembre                                                               | Grandvaux |
| 8     | Péréquation intercommunale                                            | en attente                                                                      |           |

**Pierre Busset**

Rue du Léman 2  
1814 La Tour-de-Peilz  
Tél. 021 971 15 42 Fax 021 971 15 43  
Mobile 079 345 60 91  
ou sur le site: [www.pbuset.ch](http://www.pbuset.ch)